

Prétexte de licenciement abusif

Par paris7513

Bonjour,

j'ai été licencié pour je site la lettre reçue (vous ne faites preuve d'aucune motivation, votre travail très lent et sans aucun intérêt de votre part nuit à la bonne marche et à l'image de marque de l'entreprise)

se qui et totalement faux je suis plombier , j'ai 5 autres collègues qui ont été licenciés le même jour et ils ont trouvé d'autres motifs pour eux , on a perdu un gros contrat avec les HLM de Paris (Paris Habitat) c'est pour ça que nous avons été licenciés , j'ai toujours travaillé avec des collègues se qui ont été licenciés on a la preuve que j'ai travaillé avec eux et que j'ai toujours fait se que on me demandait avec beaucoup d'efficacité ,

Par jrockfaly

Bonjour,

La coïncidence de plusieurs licenciements pour des motifs tels que la nuisance à la bonne marche de l'entreprise, la perte d'un gros contrat, etc. fait davantage penser à un licenciement économique collectif qu'à plusieurs licenciements pour motifs individuels...

En cas de désaccord avec l'employeur sur le motif de licenciement, il faut saisir le conseil des prud'hommes. En allant collectivement avec vos collègues, vous pourrez plus facilement faire admettre la théorie du licenciement économique déguisé et obtenir des indemnités : notamment le fait que vous ne puissiez pas bénéficier de la CRP (prestation du pôle emploi) est une perte de chance...

Bon courage